

COMPTE RENDU REUNION N°8-2021
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 10 SEPTEMBRE 2021 A 18H A LA MAIRIE

PRESENTS : Mr DUPONT, Mme GORGAS, Mr GALLARD, DARMAILLAC, DELMON, MANGEARD, NEOLIER, RANSON, Mrs FUSEAU, PAILLAT, PONTCHARRAUD.

Excusé : Mme DELHOUMEAU a donné pouvoir à Mme NEOLIER, Mr LA SOUDIERE a donné pouvoir à Mme GORGAS, Mr LESPINARD.

Mme RANSON a été désignée secrétaire de séance.

. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 7.2021 DE LA REUNION DU 09 juillet 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

. GRAND COGNAC AVIS SUR LES RAPPORTS DE LA CLECT

N° 29 : ALSH Cognac - 30 : ALSH Châteaubernard - N°31 : Porte de Saint-Jacques Cognac - N° 32 : Transfert de charge d'entretien pour le complexe sportif à Jarnac - N°33 : Aménagement d'un terrain paysager à vocation touristique à Cognac, transfert de charges d'entretien. Approbation du conseil municipal sur l'ensemble des rapports.

. PLUi

Chaque commune dispose d'un jeu de plans comprenant 1 plan de zonage général servant de tableau d'assemblage, 1 jeu de plans, venant quadriller l'ensemble du territoire communal et qui sert de support de travail et d'annotation.

Priorisation des Zones AU, Rue de Jarnac et Rue de Julienne.

. CALITOM REDEVANCE SPECIALE

Calitom propose une convention relative à la collecte et l'élimination des ordures ménagères ou déchets assimilés.

Après retraits des bacs de 600 l sur les sites de l'école, de la salle des fêtes, et du service technique pour des bacs de 300 l, le coût total de la redevance annuelle est de zéro. Le conseil municipal donne un avis favorable à la signature de la convention.

. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Comptes	Objet	Montant DM
2313-90	Mairie agencement accueil	3 877
2184-90	Mairie mobilier	2 107
2188-96	Cimetière complément pour plaques (BP 260 € commande 630 €)	370
2313-99	15 place église cumulus	1 372
2313-120	Abri bus des varennas démolition	1 920
2313-121	Ecole travaux (dont complément pour chaudière 8 895 €)	12 500
2184-121	Ecole garderie mobilier pour la garderie	693
2188-121	Ecole armoire chauffante pour la cantine	2 920
2313-86	Cimetière mur	7 500
2313-112	Salle polyvalente râteliers complément	360

. PERSONNEL INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

A la demande de la Trésorerie de Jarnac, le conseil municipal délibère et précise les conditions d'indemnisation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires du personnel.

. CONTRATS A DUREE DETERMINEE A L'ECOLE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal décide :

. de créer un poste d'agent technique non permanent en raison du Covid-19, selon le nombre d'heures réellement effectuées,

. de modifier le contrat à durée déterminée pour le poste permanent d'agent d'entretien, selon le nombre d'heures réellement effectuées,

. CIMETIERE RETROCESSION DE LA CAVURNE N°11

Madame LEGERON Solange, Propriétaire au Cimetière, de la caverne n°11, acheté 703 € le 04.08.2015, concession trentenaire, et vide depuis le transfert de 2 urnes le 07 Juillet 2021, a sollicité la rétrocession, ayant vendu sa maison à Nercillac et n'ayant plus d'attache sur la commune.

Avis favorable du conseil municipal. Remboursement d'un montant de 539 €.

. TERRAINS COMMUNAUX RUE DE REPARSAC

Présentation du plan du lotissement réalisé par Topo 16.

. VENTE DE BOIS

Le bois sera distribué aux administrés inscrits, à raison de 50 € le m3. Mr FUSEAU Alexandre, Adjoint, est en charge de l'organisation des retraits au service technique, d'ici fin septembre.

. DOTATIONS D'INVESTISSEMENT (DETR/DSIL/DSID)

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 31 Décembre 2021.

. TERRE VEGETALE

La terre située à l'ancienne station d'épuration, va être proposée aux administrés, afin d'évacuer le stock, une annonce va être déposée sur le site internet.

. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions vont être versées prochainement.

. DEMANDE D'ABATTAGE DE PEUPLIERS DE M. GUILLARD

Mr GUILLARD, domicilié 88 Route du Ballet, demande l'autorisation de couper 2 peupliers sur le terrain communal, situé à côté de son domicile, pour des raisons de sécurité. Avis favorable du conseil municipal.

. GRAND COGNAC CONSEILLER NUMERIQUE

Dans le cadre du développement numérique des territoires, Grand Cognac accueillera prochainement trois conseillers numériques. Ils seront amenés à animer des ateliers collectifs et à accompagner les habitants individuellement.

Grand Cognac souhaite que ces conseillers irriguent l'ensemble des communes et exercent leurs missions au plus près des usagers et des besoins exprimés. Les horaires d'ouverture de la mairie ont été communiquées.

Levée de la séance à 20h

La Secrétaire
Elodie RANSON

